Envoyé en préfecture le 14/03/2025

Reçu en préfecture le 14/03/2025

Publié le 17/03/2025

ID: 062-216200600-20250310-DELIB2025\_15-DE

### N°2025/15

DEPARTEMENT

DU

PAS-DE-CALAIS

COMMUNE

D'

**AUXI-LE-CHATEAU** 

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 10/03/2025

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Présents ou représentés : 21

Date de la Convocation: 05/03/2025

**OBJET**: DETERMINATION DU TARIF DU GOUTER DANSANT DU 17 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune d'Auxi le Château dûment convoqué, s'est réuni en sa session ordinaire, en salle du Conseil, sous la présidence de M. Henri DEJONGHE, Maire.

### **PRESENTS:**

Henri DEJONGHE – Bernard FINKE – Marie-José LEVE-HOCHART – Marie-José DUFOSSE-FRASER – Jean-Jacques DEWARUMETZ – Odile RETOT-FABRE – Michel DUVAL – Jean-Michel VIMEUX – Chantal PONCHEL – Régis BRUNELLE – Sergine BERNARD – Damien DUPONT – Nicolas LIBESSART – Sandrine ROUSSEL – Nicolas CAPY – Bernard LACOSTE – Didier COUVILLERS – Aline GUILLY – Valérie BOITEZ – Viviane GILBERT

## **ABSENTS EXCUSES REPRESENTES:**

Nicoletta FINKE-CAIOLA

#### **ABSENTS EXCUSES NON REPRESENTES:**

Christian GACQUIERE – Estelle LAUTOUR-GACQUIERE

#### **SECRETAIRE DE SEANCE:**

Nicolas CAPY

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Commission communale « service à la population » organise le jeudi 17 avril 2025, à la salle des fêtes, un goûter dansant animé par deux accordéonistes de renom.

Monsieur le Maire propose de fixer le tarif de cette animation à 10 euros par personne et précise que ce prix comprendra l'entrée ainsi qu'une part de tarte.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une buvette sera mise en place par une association auxiloise.

Envoyé en préfecture le 14/03/2025

Reçu en préfecture le 14/03/2025

Publié le 17/03/2025

ID: 062-216200600-20250310-DELIB2025\_15-DE

### Le conseil municipal,

Après avoir entendu Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (21 pour, 0 contre, 0 abstention) :

• APPROUVE le tarif de 10 € par personne pour le goûter dansant du 17/04/2025.

Fait et délibéré les mois, jours et an susvisés et ont signé sur le registre des procès-verbaux les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME AUXI LE CHATEAU, le 10/03/2025

Le Maire

Henri DEJONGHE